3695

Province de Québec Municipalité du Village de Massueville

#### Lundi 4 mars 2019

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 4 mars 2019 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers René Lalancette, Nicole Guilbert, Louis Fillion, Chloé Émond.

Étaient absents les conseillers Richard Gauthier et Pierre Michaud.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Denis Marion.

\_\_\_\_\_

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 et son suivi;
- 4. Documents déposés;
- 5. Période de questions;
- 6. Rapport du maire;

### 7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

- 7.1 Suivi des différents comités;
- 7.2 Signature du bail avec la Fabrique de Saint-Aimé pour relocaliser la bibliothèque;
- 7.3 Comité de la Saint-Jean-Baptiste Demande d'aide financière;

# 8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

- 8.1 Avis de motion Premier projet de règlement numéro 465-19 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91afin d'agrandir la zone résidentielle ZR-A à même la zone récréative REC-18;
- 8.2 Mandat pour services professionnels procureur de la poursuite à la Cour municipale commune;
- 8.3 Mandat pour services professionnels Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.
- 8.4 Application du règlement municipal numéro 296-91 concernant la garde des animaux;

#### 9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Adoption du rapport d'activités An 10 (période : du 01/01/2018 au 31/12/2018);

#### 10. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - février 2019;

# 11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

11.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées – février 2019;

- 11.2Comité de sélection pour l'embauche du responsable des travaux publics et opérateur de l'usine d'épuration;
- 11.3 Nettoyage des rues au printemps;
- 11.4 Réparation de l'asphalte dans les rues au printemps;
- 11.5 Approbation de l'offre d'emploi étudiant;
- 11.6 Offres de service de la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes;
- 11.7 Adoption du contrat de location pour le lot 6 086 275;

#### 12. ADMINISTRATION

- 12.1 Présentation des comptes à payer du mois de février 2019;
- 12.2 Dépôt de l'état des activités financières au 31 janvier 2019;
- 12.3 Liste des arrérages de taxes;
- 12.4 Vente pour taxes;
- 12.5 Nomination d'un enchérisseur pour le compte de la Municipalité;
- 13. Période de questions;
- 14. Affaires nouvelles;
- 15. Clôture de la séance.

## 1. Ouverture de la séance

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance ordinaire à 19h32.

#### Rés. 2019-03-037

#### 2. Adoption de l'ordre du jour (c. c.)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion; Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert; IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert.

Adopté à l'unanimité

### Rés. 2019-03-038

# 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 et son suivi (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 4 février 2019, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette; Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond; IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 4 février 2019 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

### 4. DOCUMENTS DÉPOSÉS (c.c. liste)

- Chèque de Revenu Québec d'un montant de 8 634.847 \$ représentant la réclamation de la TPS du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018. (208-150);

- Chèque de Postes Canada d'un montant de 902.92 en compensation de taxes 2018. (208-150);

#### **CORRESPONDANCE**

- 1. M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL : Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2018. (114-241); Liste de la correspondance de la séance du Conseil du 16 janvier 2019. (114-241) Transmission des règlements no 299-19 modifiant le règlement no 265-17 établissant les règles de régie interne de l'ensemble de ses comités régionaux, du règlement no 300-19 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 288-18 relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles ainsi qu'à la préservation des boisés sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, du règlement no 301-19 répartissant les quotes-parts 2019 de la partie 1 du budget entre les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel, du règlement no 302-19 répartissant les quotes-parts 2019 de la partie 2 du budget entre les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel, du règlement no 303-19 répartissant les quotes-parts 2019 de la partie 3 du budget entre les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel, du règlement no 304-19 répartissant les quotes-parts 2019 de la partie 6 du budget entre les municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel et du règlement 305-19 établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services. (114-241);
  - Courriel de Patrick Delisle nous présentant le suivi financier des projets présentés dans le cadre du volet de la ruralité provenant du Fonds de développement des territoires. (401-130);
- 2. R.I.P.I.: Rapport de la visite de sécurité incendie au 846, rue de l'Église à Massueville le 4 février 2019. (114-245, 403-122,705-130); Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019. (114-245);
- 3. LOUIS PLAMONDON, DÉPUTÉ FÉDÉRAL: Accusé de réception de notre résolution no 2019-02-035 concernant les modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2013. (208-141);
- **4.** MINISTRE DU TOURISME, DES LANGUES OFFICIELLES ET DE LA FRANCOPHONIE: Lettre de suivi à notre résolution 2018-12-171 concernant les décisions prises par le gouvernement de l'Ontario affectant les services en français. (114-250);
- **5. AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION:** État de compte au 31 décembre 2018 indiquant un solde de 0.00 \$ (208-150);
- **6. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE :** Communiqué nous informant des thèmes d'inspection à vérifier pour l'exercice 2019-2020 en regard du plan en sécurité incendie 2019-2020. (502-120);
- **7. SERVICES D'ARBRES DE LA SABLONNIÈRE INC.:** Offre de services en arboriculture. (114-300);
- **8. SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC :** Lettre confirmant l'approbation des états financiers 2016 de l'OMH. (114-243);

#### 5. <u>Période de questions</u>

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

#### 6. Rapport du maire

Deux postes de membres du conseil municipal sont devenus vacants à la suite du départ de Matthieu Beauchemin et de Ginette Bourgeois. Les personnes intéressées à déposer leur candidature avaient jusqu'au 22 février à 16h30 pour le faire. Deux personnes ont déposé leur bulletin de candidature et ont donc été élues sans opposition. Je souhaite la bienvenue à Chloé Émond, une jeune citoyenne, professionnelle du monde du loisir, employée chez Loisir et Sport Montérégie, et à Pierre Michaud, retraité et ancien maire qui effectue un retour au conseil.

Tous les travaux qui permettront la réouverture de la bibliothèque sont presque terminés. Au-delà du déménagement comme tel, et de la signature du bail entre les municipalités de Saint-Aimé et de la Fabrique de Saint-Aimé, quelques aménagements liés à la sécurité (installation d'une barre panique et pose de lumières de sortie par exemple) et à la technologie (fibre optique et services de téléphone) sont à finaliser. L'équipe de bénévoles de la bibliothèque a bien hâte de vous accueillir dans ses nouveaux espaces!

Les loisirs de Saint-Aimé et Massueville ont procédé à l'embauche de quelqu'un qui coordonnera, deux jours par semaine, l'ensemble des activités de loisirs. Il s'agit de Marianne Saint-Amant, qui entrera en fonction dans les prochains jours. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le Conseil municipal procédera à l'embauche d'un nouveau responsable des travaux publics et de l'usine de traitement des eaux usées pour remplacer Yan Bussières, qui nous quittera bientôt pour s'occuper à temps plein de l'exploitation agricole dont il est le nouveau propriétaire. Dévoué et travaillant, Yan nous manquera, mais nous lui souhaitons la meilleure des chances et le plus grand des succès dans ce nouveau projet. Pour l'avoir vu travailler dans la municipalité, nous savons qu'il a tout ce qu'il faut pour relever le défi.

Le maire,

Denis Marion

#### 7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

#### 7.1 Suivi des différents comités

À titre informatif, les membres du Conseil résument verbalement les différents développements survenus dans chacun des comités au cours du mois de février 2019.

# Rés. 2019-03-039 7.2 Signature du bail avec la Fabrique de Saint-Aimé pour relocaliser la bibliothèque (c.c. | 403-122)

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Aimé et du Village de Massueville désirent signer un bail pour relocaliser la bibliothèque dans l'église;

CONSIDÉRANT QU'une copie du bail de location a été remise à chacun des membres du Conseil et que ces derniers confirment en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'inspection de la sacristie, située au 846, rue de l'Église, réalisée par un technicien en prévention incendie (TPI) de la Ville de Sorel-Tracy, un rapport daté du 6 février 2019 a été déposé avec recommandations d'effectuer quelques modifications;

CONSIDÉRANT le mandat donné à l'architecte pour s'assurer qu'à la suite du changement d'usage, la bibliothèque soit conforme aux normes du Code de construction et du CBCS, chapitre sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Saint-Aimé s'engage à effectuer les modifications mentionnées dans le rapport du préventionniste et dans celui de l'architecte s'il y a lieu, et que les Municipalités de Saint-Aimé et Massueville s'engagent conjointement, à parts égales, à payer les dépenses nécessaires pour se conformer aux exigences des deux rapports;

### EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert; Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion; IL EST RÉSOLU

Que le Conseil accepte les termes du bail entre la Fabrique de Saint-Aimé, d'une part, et les Municipalités de Saint-Aimé et du Village de Massueville, d'autre part;

Que le Conseil mandate Denis Marion, maire, pour signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Massueville, le bail entre les parties;

Que le Conseil s'engage à payer les coûts pour faire les modifications et rendre la sacristie aux normes du Code de construction ainsi que du Code du bâtiment, chapitre sécurité, à parts égales et conjointement avec la Municipalité de Saint-Aimé;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que cette résolution ainsi que les rapports du TPI et de l'architecte Nadeau Nadeau Blondin fasse partie intégrante du bail.

Adopté à l'unanimité

#### Rés. 2019-03-040

# 7.3 Comité de la Saint-Jean-Baptiste – Demande d'aide financière (c. c. | 207-130 & 114400)

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande d'aide financière du comité des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste pour l'organisation des festivités 2019.

#### EN CONCLUSION,

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond; Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette; IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER d'assumer à parts égales avec la Municipalité de Saint-Aimé, les coûts de location et du ménage lors du souper spectacle du comité de la Saint-Jean-Baptiste, qui aura lieu le 30 mars 2019 pour amasser des fonds.

### 8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

# 8.1 Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 465-19 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin d'agrandir la zone résidentielle ZR-A à même la zone récréative REC-18 (c.c. | 105-131)

Monsieur le conseiller René Lalancette donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le premier projet de règlement no 465-19 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin d'agrandir la zone résidentielle ZR-A à même la zone récréative REC-18.

Ce projet de règlement est présenté aux membres du Conseil séance tenante et vise à agrandir la zone ZRA-9 à même la zone REC-18 afin que le lot 6 285 861, où l'on retrouve la résidence sise au 164, rue Plessis, soit affecté par un zonage résidentiel au lieu d'un zonage récréatif, comme c'est le cas actuellement.

#### Rés. 2019-03-041

# 8.2 <u>Mandat pour services professionnels – procureur de la poursuite à la Cour municipale commune (c. c. | 105-150)</u>

CONSIDÉRANT l'entente intervenue en janvier 2008 entre la MRC de Pierre-De Saurel et le ministre de la Sécurité publique pour la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la MRC doit coordonner et assurer le maintien des mécanismes mis en place relativement au traitement par un tribunal des dossiers d'infractions commises sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire lancer un appel d'intérêt auprès des avocats ou cabinets d'avocats pour agir à titre de procureur de la poursuite devant la Cour municipale commune de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reçoit, pour onze des douze municipalités de son territoire, dont la nôtre, les amendes provenant des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent d'inclure, dans le mandat à octroyer, l'ensemble des dossiers des infractions commises sur le territoire de la MRC relevant de la Cour municipale commune;

CONSIDÉRANT QUE, dans les circonstances, il est nécessaire de déléguer à la MRC de Pierre-De Saurel les pouvoirs nécessaires pour lancer cet appel d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion; Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert; IL EST RÉSOLU

Que le conseil de la Municipalité du Village de Massueville

 Délègue à la MRC de Pierre-De Saurel tous les pouvoirs nécessaires au lancement d'un appel d'intérêt auprès des avocats ou cabinets d'avocats pour agir à titre de procureur de la poursuite devant la Cour municipale commune de Sorel-Tracy, pour l'ensemble des municipalités (à l'exception de Sorel-Tracy);

3701

 Mandate son directeur général (sa directrice générale) pour étudier les propositions reçues, lequel (laquelle) sera accompagné(e) des directeurs généraux de l'ensemble des municipalités concernées, ainsi que de la greffière de la MRC.

Adopté à l'unanimité

#### Rés. 2019-03-042

# 8.3 <u>Mandat pour services professionnels - Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.(c. c. | 401-133)</u>

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond; Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette; IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, au taux horaire variant de 65\$ à 230\$ l'heure, selon la personne effectuant le travail.

Adopté à l'unanimité

#### Rés. 2019-03-043

# 8.4 Application du règlement municipal numéro 296-91 concernant la garde des animaux (c. c. | 401-130)

CONSIDÉANT l'entente de service entre la Municipalité du Village de Massueville et la Société protectrice des animaux de Drummondville (SPAD) signée le 12 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les contrôleurs animaliers à donner des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert; Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette; IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville autorise les contrôleurs animaliers de la Société protectrice des animaux de Drummondville (SPAD) à donner, pour et au nom de la Municipalité, des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions du règlement numéro 296-91.

Adopté à l'unanimité

### 9. <u>SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

### Rés. 2019-03-044

# 9.1 <u>Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 10 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.(c.c. | 502-120)</u>

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

3702

CONSIDÉRANT QUE l'an 10 correspond à la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global des réalisations de la Municipalité du Village de Massueville en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du rapport municipal d'activités a été remis aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion; Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert; IL EST RÉSOLU

QUE le rapport municipal d'activités de l'an 10, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique (MSP).

Adopté à l'unanimité

# 10. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

### 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment – février 2019 (c. c. | 103-110)

Le rapport du mois de février 2019 est déposé au Conseil.

# 11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

# 11.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées – ianvier et février 2019 (c. c. | 103-110)

Aucun rapport n'est déposé.

#### Rés. 2019-03-045

# 11.2 Comité de sélection d'embauche du responsable des travaux publics et opérateur de l'usine d'épuration des eaux usées et adoption des critères de sélection (c.c.|102-111)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert; Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond; IL EST RÉSOLU

DE NOMMER Denis Marion, Louis Fillion, René Lalancette et France St-Pierre au comité de sélection d'embauche pour le poste de responsable des travaux publics et opérateur d'usine d'épuration des eaux usées.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'adopter les critères de sélection proposés par la direction.

#### Rés. 2019-03-046

### 11.3. Nettoyage des rues au printemps (c. c. | 602-143)

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion; Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond; IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le nettoyage des rues au printemps, conformément à la proposition des ENTREPRISES MYRROY inc., qui est de 119 \$ l'heure plus les taxes applicables, pour un montant n'excédant pas 1 000 \$.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire suivant : « *Entretien et réparation - infrastructures* » (02-320-00-521-00).

Adopté à l'unanimité.

#### Rés. 2019-03-047

#### 11.4 Réparation de l'asphalte dans les rues au printemps (c. c. | 602-143)

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette; Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert; IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la réparation de l'asphalte dans les rues au printemps conformément à la proposition de PAVAGE 132, qui est de 245 \$ la tonne plus les taxes applicables, et ce, pour un montant n'excédant pas 2 500 \$.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire suivant : « *Entretien et réparation - infrastructures* » (02-320-00-521-00).

Adopté à l'unanimité.

#### Rés. 2019-03-048

# 11.5 Approbation de l'offre d'emploi étudiant, pour le poste « responsable des espaces verts » (c.c.|301-140)

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre d'emploi étudiant, pour le poste de *responsable des espaces verts*.

Après examen,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert; Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion; IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER l'offre d'emploi étudiant, pour le poste de *responsable des espaces verts* et de la publier dans le prochain journal municipal de Massueville de même que sur le site Web de la municipalité, sur le site Québec municipal ainsi que sur le site de l'Institut technologie agricole (ITA) de Saint-Hyacinthe, et de demander aux municipalités voisines de la publier dans leur journal du mois de mars.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser France St-Pierre et Chloé Émond à rencontrer les candidats potentiels.

#### Rés. 2019-03-049

# 11.6 Offre de service de l'architecte Nadeau Nadeau Blondin dans le dossier de conversion de l'église en centre communautaire (c.c. 1802-124)

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond; Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion; IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER l'offre de service de la firme Nadeau Nadeau Blondin, architectes, pour effectuer une visite à la sacristie afin de vérifier, à la suite des recommandations du TPI du service d'incendie de la Ville de Sorel-Tracy, si avec le changement d'usage la sécurité des occupants, les distances et parcours en direction des issues et le nombre d'issues et leur emplacement sont conformes aux normes du Code de construction et du CBCS, chapitre sécurité, au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables, avec la participation de la municipalité de Saint-Aimé à parts égales des coûts.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant de 1 000 \$ est disponible au poste budgétaire suivant : « *Honoraires professionnels*» (02-610-00-410-00).

Adopté à l'unanimité

#### Rés. 2019-03-050

### 11.7 Adoption du contrat de location pour le lot 6 086 275 (c.c. | 403-122)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Massueville dispose d'un lot d'une superficie de 62702 M<sup>3</sup> zonée agricole;

CONSIDÉRANT QUE GAD Brouillard est intéressé à le louer à des fins agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond; Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette; IL EST RÉSOLU

DE MANDATER France St-Pierre à signer, pour et au nom de la municipalité du Village de Massueville, un contrat de location pour le lot 6 086 275, selon les clauses suivantes :

- GAD Brouillard pourra bénéficier de la partie cultivable de la terre agricole du lot 6 086 275, la cultiver sur une période de 5 ans et en garder le produit de la récolte:
- Il devra entretenir le fossé le long du lot, c'est-à-dire faucher les mauvaises herbes;
- Après le terme de 5 ans, la partie du lot cultivable devra être remise dans l'état auquel il était au début si cette entente n'est pas renouvelée;
- En cas de besoins particuliers de la municipalité, la Municipalité du Village de Massueville pourra reprendre possession de son lot ou d'une partie de celui-ci, mais seulement après la récolte de l'année en cours.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que cette résolution fait partie intégrante du contrat de location

# 12. <u>ADMINISTRATION</u>

#### Rés. 2019-03-051

### 12.1 Présentation des comptes à payer du mois de février 2019 (c. c. | liste)

Les membres du Conseil examinent la liste des comptes à payer au 28 février 2019. Après examen,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion; Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette; IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Saint-Pierre, à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je soussignée, France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Massueville, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 28 février 2019.

ET D'APPROUVER telle que soumise la liste des factures à payer pour un total de 39 505.83 \$

\_\_\_\_\_

France Saint-Pierre

Directrice générale et secrétaire-trésorière

NO CHÈC	QUE FOURNISSEURS N	<u>MONTANT</u>
C1900025	Fabrique de St-Aimé et Massueville (loyer biblio janvier - février	2019) 540.00
C1900026	R.I.P.I. (quote-part février 2019).	5 287.15
C1900027	La Capitale assurances (assurances collectives février 2019)	917.36
C1900028	Nadeau Nadeau Blondin architectes (plan éval. conversion églis	se) 4 771.46
C1900029	Dépanneur S.G. Bardier (essence camion janvier 2019)	75.00
C1900030	Ministre des Finances du Québec (demande CPTAQ lot 6 086	275) 303.00
C1900031	Logiteck informatique (hébergement site Web 2019, onglet offre e	emploi) 431.15
C1900032	Fabrique de St-Aimé et Massueville (Loyer biblio-mars 2019)	270.00
C1900033	Fournitures de bureau Denis (attaches acco, chemise, huile déchi	ique.) 99.97
C1900034	G.A.D. Brouillard inc. (déneigement février 2019)	6 710.69
C1900035	Groupe CCL (4 boîtes d'enveloppes à fenêtre)	271.34
C1900036	MRC Pierre-De Saurel (étiquettes bacs 2018, serv. inform.adhésio	n FQM)2 022.61
C1900037	Petite caisse (déplacement d.g. MRC janv. et fév., sacs aspirateur, pa	pier hyg.) . 98.14
C1900038	Eurofins Environex (analyses mensuelles janvier 2019)	482.90
C1900039	Dépanneur S.G. Bardier (sel de déglaçage)	13.78
C1900040	Buropro Citation (lecture copieur au 24-02-2019)	209.48
C1900041	Mireille P. Levasseur (dépl. C.P. St-Robert)	32.68
C1900042	A.D.T. Canada inc. (batterie, surv. bouton panique)	134.10
C1900043	Manon Paulhus (ménage bureau 1er fév. 2019)	212.70
C1900044	Les Entreprises B.J.B. inc. (réparation lumières de rues)	364.95
C1900045	Purolator inc. (transport Groupe CCL et Signel)	15.24
C1900046	, 1	
L1900010	Fondaction (cotisations REER-janvier 2019)	
L1900011	Ministre du Revenu du Québec (remises janvier 2019)	2 799.05
L1900012	Receveur général du Canada (remises janvier 2019)	
L1900013	Fonds solidarité FTQ (cotisations REER janvier 2019)	300.00

L1900014	Hydro-Québec (éclairage public-31 janvier 2019)	532.83
L1900015	Hydro-Québec (600, rue Royale-5 février 2019)	2 819.84
L1900016	Hydro-Québec (599, rue Royale - 6 février 2019)	310.83
L1900017	Hydro-Québec (246, rue Bonsecours-6 février 2019)	1 845.34
L1900018	Hydro-Québec (378, rue Bonsecours - 7 février 2019)	32.46
L1900019	Hydro-Québec (rue Varennes- 13 février 2019)	240.22
L1900020	Hydro-Québec (rue Durocher - 13 février 2019)	50.84
L1900021	Télébec (téléphone bureau - 10 février 2019)	238.59
L1900022	Télébec (téléphone usine - 10 février 2019)	97.43
L1900023	Visa Desjardins (10 rouleaux timbres, journal mun. janv. 2019, conversion Pl	DF)1 059.98
L1900024	Fondaction (cotisations REER-février 2019)	200.00
L1900025	Hydro-Québec (rue Varennes- 14 février 2019)	31.67
L1900026	Ministre du Revenu du Québec (remises février 2019)	2 946.39
L1900027	Receveur général du Canada (remises février 2019)	1 139.23
L1900028	Fonds solidarité FTQ (cotisations REER-février 2019)	200.00
L1900029	Télus (cellulaires 18 février au 17 mars 2019)	232.06
Total:		

# 12.2 Dépôt de l'état des activités financières au 31 janvier 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, à titre informatif, l'état des activités financières au 31 janvier 2019.

#### Rés. 2019-03-052 12.3 <u>Liste des arrérages de taxes (c.c. | 208-132)</u>

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des arrérages de taxes en date du 4 mars 2019. La liste indique des arrérages pour l'année 2017 de 9 395.69 \$ et pour l'année 2018 de 42 850.35 \$.

#### EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert; Appuyée par madame la conseillère Chloé Émond; IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER la liste des arrérages de taxes présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité

### Rés. 2019-03-053 **12.4** Vente pour taxes (c.c. | 208-132)

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Code municipal, la MRC de Pierre-De Saurel tiendra, comme chaque année, une vente d'immeubles pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, les dossiers doivent être transmis à la MRC de Pierre-De Saurel au plus tard le mardi 19 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,

3707

Sur proposition de madame la conseillère Chloé Émond; Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert; IL EST RÉSOLU

QUE les références de tous les immeubles concernés par des arrérages de taxes 2017 et 2018 qui n'ont pas d'entente de paiement avec la Municipalité du Village de Massueville soient acheminées à la MRC de Pierre-De Saurel afin que celle-ci procède à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Adopté à l'unanimité

#### Rés. 2019-03-054

### 12.5 Nomination d'un enchérisseur pour le compte de la Municipalité (c.c. | 208-132)

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette; Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert; IL EST RÉSOLU

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Saint-Pierre, représente la Municipalité du Village de Massueville pour enchérir lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes à la MRC de Pierre-De Saurel, si nécessaire.

Adopté à l'unanimité

### 13. <u>Période de questions</u>

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

#### 14. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

#### Rés.2019-03-055

### 15. Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion; Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette; IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h23.

––––––––––––––––––– Denis Marion	France Saint-Pierre
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière